



Optimiser mes chances de trouver un studio sur Paris !

Par **Sreg**, le **20/06/2015** à **17:43**

Bonjour et merci d'avance pour les conseils que vous pourriez m'apporter.

Je souhaite mettre toutes les chances de mon côté pour trouver un studio ou une chambre meublée (pas de colocation) sur Paris (durée de location : minimum 1 an). La tâche ne sera pas facile, car je suis actuellement sans emploi et mes revenus sont faibles.

Revenus. Depuis Juin, je perçois l'allocation de solidarité spécifique (ASS), qui m'est attribuée jusqu'en décembre, et renouvelable pour 6 mois (jusqu'en Juin 2016, donc). Montant de mon ASS = 16,25 € par jour. Si je trouve un emploi (par exemple, j'envisage de donner des cours de soutien scolaire) et que mon salaire mensuel brut est inférieur à 730 €, l'ASS me sera versée en intégralité (16,25 € par jour), en plus de mon salaire.

Aujourd'hui, toutefois, je suis sans emploi. Il se peut que je dispense des heures d'enseignement dans une école à partir d'Octobre (revenu prévu = 450 euros nets par mois), mais le cours n'ouvrira que si suffisamment d'étudiants s'y inscrivent. Pour l'instant, je n'en sais rien.

Possibilité d'APL. Après une simulation réalisée sur le site internet de la Caf, je pourrais percevoir 310 euros d'APL (car je bénéficie de l'ASS) pour un studio ou une chambre de 12 m² au loyer de 520 € par mois.

Dans cet exemple, le loyer que je devrais payer de ma poche est donc égal à $520 - 310 = 210$ €.

Mon père et ma mère acceptent tous deux de se porter garants (leurs revenus mensuels nets = 2800 €, et mon père est fonctionnaire, le loyer de leur appartement = 630 €).

Ma stratégie. Viser à la fois les agences et les particuliers sur divers sites internet, avec création d'alertes email...

Fournir une photocopie de ma notification d'attribution de l'ASS, une photocopie du dernier avis d'imposition de mes parents/garants, une photocopie de la dernière quittance de loyer de mes parents. Fournir un justificatif de l'emploi d'enseignant que j'occuperai peut-être à partir d'Octobre. Malheureusement, il me semble qu'il m'est impossible de fournir une photocopie attestant d'une possible APL de 310 €, car les simulations réalisées par la Caf n'ont pas de "valeur officielle".

Si vraiment je galère trop, j'envisage de proposer au

propriétaire de lui payer en une seule fois tous les loyers de l'année 2015 (j'ai suffisamment d'argent de côté). J'ignore si cela se pratique et si ça marche...
Pensez-vous que j'ai oublié quelque chose ?
Quelles démarches supplémentaires jugeriez-vous judicieux de faire pour optimiser mes chances de succès dans ma recherche ?
En vous remerciant pour vos réponses.
Cordialement.

Par **moisse**, le **21/06/2015 à 08:34**

Bonjour,
Pensez-vous que j'ai oublié quelque chose ?
Où
Que le bailleur ne prend en compte que la situation financière du candidat, la pérennité des revenus et leur caractère saisissable.
Il se moque d'un futur exposé comme probable/possible mais éventuel.
Comme il sait qu'il ne peut pas vous demander un an de loyer d'avance, il ne va pas se risquer à le faire pour se voir assigné 8 jours après en remboursement.
Compte tenu de la situation tendue sur Paris, du nombre de candidats, vous n'avez malheureusement aucune chance de trouver l'objet de vos souhaits.

Par **Sreg**, le **21/06/2015 à 09:04**

Merci moisse pour votre réponse et vos précisions.
Bien que j'aie conscience que la tâche sera difficile, je pense quand même avoir quelques chances du fait de l'existence de propriétaires qui acceptent de louer leur studio ou chambre à des étudiants (et heureusement pour ces derniers...) qui, eux, n'ont aucune ressource mensuelle. Dès lors que mes deux parents se portent garants, pourquoi aurais-je moins de chances qu'un étudiant ?

Par **jodelariege**, le **21/06/2015 à 12:56**

bonjour parce que les parents de l'étudiant vont payer directement le propriétaire et que cela va le rassurer. j'ai vu pas mal d'émission à la tv où les gens font la queue pour avoir un logement, les propriétaires demandent de sérieuses garanties que vous n'avez pas ... mais rien n'interdit de tenter votre chance bien sur bon courage

Par **Sreg**, le **21/06/2015 à 14:24**

J'ignorais cela, c'est bon à savoir ! C'est pour avoir ce genre de conseils que j'ai créé ce topic.
Merci. :)